Elections législatives du 23 Novembre 1958

4e CIRCONSCRIPTION (MONTARGIS-GIEN)

Electrices et Electeurs,



La réunion dans une même circonscription de régions aussi différentes que celles de Gien et Montargis est une erreur qu'il faudra réparer.

Je viendrai chaque semaine à Gien et à Montargis pour recevoir ceux qui le désirent. Je m'engage également à ne solliciter aucun mandat local dans une région ou dans l'autre afin de ne pas faire pencher inévitablement la balance en faveur de l'une par rapport à l'autre. Cette impartialité est un exigence fondamentale.

Par le scrutin uninominal, heureusement, l'élu devient le défenseur attitré des intérêts de sa région, l'ami qui met au service des siens toute l'influence dont il peut disposer en hauts lieux. Les habitants de Montargis et de Gien qui sont à l'origine de ma carrière politique et m'ont continuellement fait réélire depuis douze ans seront payés de rétour : ils peuvent compter sur mon entier dévouement.

Il n'y a pas d'expansion locale possible sans une prospérité générale de la nation et l'assainissement de nos finances. La politique internationale revêt une importance plus décisive que jamais à la fois pour le maintien de la paix et pour le développement conjugué de l'économie des différents pays.

I. - Sur le plan régional :

1° LOGEMENT

1° Les fonds publics destinés à la construction sont limités : l'aide de l'Etat doit être réservée à ceux qui en ont réellement besoin et être variable suivant les moyens des demandeurs ;

2° Les capitaux privés doivent être encouragés à des investissements immobiliers par des avantages substantiels et garantis. Les collecteurs de fonds privés — banques et assurances — seront tenus d'employer une plus grande part de leurs réserves à la construction de logements locatifs ;

3° Les constructeurs auront à passer des conventions avec l'Etat afin d'empêcher l'exploitation à leur profit du besoin impérieux des demandeurs en logement ;

4° L'action administrative doit être décontratisée. Comme dans l'agglomération parisienne, un commissaire régional au logement devra donner toute son impulsion à la solution de ce problème. Son souci sera non seulement le logement urbain mais l'habitat rural sans l'amélioration duquel l'exode vers la ville s'accentuera dangereusement.

2° AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Notre région est particulièrement qualifiée pour être le centre d'accueil des installations industrielles interdites dans la région parisienne par le décret du 5 janvier 1955. Cette décentralisation répond aux besoins de notre contrée où la main-d'œuvre masculine et féminine doit trouver emploi. On est en plein contre-sens avec la suppression de nos tribunaux.

L'agglomération montargeoise et Gien — où la reconstruction a créé des magasins modernes qui appellent une clientèle élargie — seront les principaux bénéficiaires de cet apport de l'extérieur. Cependant la personnalité des communes suburbaines devra être respectée et les besoins des centres ruraux — qui voient s'évader leur jeunesse faute d'emploi — auront mes soins particuliers.

Une politique des terrains, le développement des primes spéciales d'installation et de l'aide du Fonds d'Aménagement peuvent contribuer puissamment à ce résultat.

3° CAPTAGE DES EAUX DE LA LOIRE

Le prélèvement projeté de 500.000 mètres cubes d'eau par 24 heures est grave de périls imprévisibles pour l'ensemble cultural du Val de Loire. Paris peut et doit être alimenté en eau par son propre fleuve.

Sous-Secrétaire d'Etat au Logement pendant plus d'un an et membre de l'Association de défense des riverains de la Loire ces trois problèmes auront, parmi d'autres, ma particulière préoccupation.

II. - Sur le plan national :

A. — La progression industrielle de la France a été la plus forte d'Europe au cours de ces dernières années. Elle va bénéficier d'atouts nouveaux — l'uranium pour l'énergie nucléaire, le gaz de Lacq, le pétrole saharien — en même temps qu'elle exige les crédits importants pour les constructions scolaires, une adaptation de l'enseignement pour un recrutement élargi des cerveaux (projet Billières), une multiplication de nos ingénieurs et de nos techniciens.

Malgré ces chances incontestables, il est possible qu'après un tel essor l'industrie connaisse une pause, ne serait-ce que par répercussion de la récession subie ailleurs. Les salariés doivent être protégés spécialement contre ce risque par l'assurance chômage et, en cas de chômage partiel, par un salaire mensuel minimum garanti.

B. — La recherche d'impôts établis à la base, et tous cas, une simplification fiscale massive, doivent libérer les commerçants des comptabilités compliquées et des tracasseries dont ils sont victimes. Des centres de conditionnement et d'approvisionnement doivent améliorer les circuits de distribution.

C. — Un régime fiscal s'identifiant complètement avec celui des salariés et un crédit artisanal adapté aux prix actuels de l'outillage peuvent seuls préserver les artisans.

D. — Il doit être porté remède à la situation de l'agriculture :

1° Par l'achèvement de l'électrification, le financement des adductions d'eau, du drainage, la prise en charge de chemins dont les frais pèsent sur nos communes rurales selon l'injuste hasard de l'importance de leur voirie ;

2° Par le respect intégral de l'indexation du prix des produits agricoles ;

3° Par une protection absolue contre les interventions intempestives du gouvernement grâce à la mise en œuvre du plan agricole de 4 ans (1958-1961).

Auteur de ces deux dernières garanties inscrites sous ma signature, en tant que Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, au « Journal Officiel » du 19 septembre 1957, je tiendrai, plus que tous autres, à leur stricte application.

D'autres buts restent à atteindre :

a) La diminution de l'écart entre prix agricoles et prix industriels et l'atténuation du décalage entre les prix payés au producteur rural et les prix de vente au consommateur urbain.

b) La vente des excédents à un taux moins onéreux que celui du marché international où le quintal de blé se vend de 1.500 à 1.700 francs.

Le « Marché Commun » — appelé à réaliser ce dernier but — est voté. Il a été mis en marche le 1er janvier 1958 pour se réaliser complètement en 12 ou 15 ans. Ses règles doivent être respectées. En tant que Président de la commission de l'agriculture de l'assemblée parlementaire de contrôle de ce marché, je m'engage à faire jouer spécialement les clauses protectrices de nos intérêts ruraux **si, réélu, je puis continuer, de ce fait, à remplir mes fonctions actuelles.**

En définitive, toutes les activités doivent être non pas opposées, mais au contraire conjuguées en vue du relèvement de la situation économique et financière de la France, en vue d'investissements productifs et aussi en vue de ne pas laisser à la portion congrue de vieux travailleurs qui ont courageusement contribué à l'essor de la nation.

III. - Sur le plan international :

Pionnier depuis 1946 de l'Europe unie qui se fonde aujourd'hui sous nos yeux et l'an dernier secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, j'attache aux questions internationales l'importance primordiale qu'elles ont.

1° Empêcher la guerre entre l'Est et l'Ouest est le but mondial numéro 1.

Le désarmement général, simultané et contrôlé est l'objectif final. Dès maintenant et comme étapes d'approche : cessation contrôlée des expériences nucléaires et mise à l'étude d'une zone démilitarisée en Europe Centrale ;

Une solution négociée doit être imposée pour les conflits actuels et futurs et se substituer aux méthodes de force inadmissibles.

2° Rétablir la paix en Algérie est le problème fondamental de la France.

Le Général de Gaulle écarte l'abandon impossible aussi bien qu'une intégration complète que notre pays n'est pas en mesure de supporter. Avec générosité et selon les règles démocratiques, il cherche à donner à l'Algérie une « place de choix » dans l'ensemble français et africain. **Il a eu mon vote pour l'investiture et au référendum. Je l'épaulerai résolument et de mon mieux.**

3° Assurer la cohésion de l'Europe est la condition de notre influence dans le monde.

L'Union Soviétique est une Fédération d'Etat sous un commandement unique et absolu. La Fédération américaine représente un potentiel unifié considérable. La Chine aspire à l'unité Sud-est asiatique sous son égide. Nasser vise à grouper les peuples arabes sous son drapeau. Je reste plus convaincu que jamais devant ces faits, de la nécessité d'une **Europe unie au sein de laquelle la France jouera le rôle de guide** grâce à toute la communauté franco-africaine qu'elle représentera dans les institutions européennes.

Electeurs, à la suite du triste bilan d'une législation sans majorité viable, certains veulent que des hommes nouveaux balaient les parlementaires actuels. Cependant le fameux slogan « sortez les sortants » ne vient-il pas de décevoir cruellement le pays ?

Vous suivrez sur un plan plus modeste, l'exemple qu'a donné le Général de Gaulle lors de la formation de son gouvernement. Il a recruté — **des nouveaux, mais aussi « les hommes valables »** qui avaient fait leurs preuves malgré le fonctionnement défectueux de nos institutions.

Ce qui servira vraiment la France, ce n'est pas le succès de telle ou telle tendance politique, c'est **la valeur des hommes** que vous désignerez.

Votre choix judicieux est fondamental pour que vive la République et vive la France.

Pierre DE FÉLICE

Député - Ancien Ministre.

CANDIDAT DU CENTRE GAUCHE

Remplaçant éventuel : Jules BRUZEAU

Conseiller général - Maire de Courtenay

Vu, le Candidat.

Imp. du Bourdon-Blanc, Orléans